



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-QUATRIÈME SESSION

Rome, 16-20 juillet 2018

ACCÉLÉRER LES PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DE L'ODD 15

NOTES DU SECRÉTARIAT

I. Contexte

1. Les forêts font partie des écosystèmes terrestres les plus productifs de la planète et sont indispensables à la vie sur terre et au développement durable. Elles couvrent 30 pour cent de la surface terrestre du globe et fournissent des biens et des services, tels que le bois d'œuvre, des fibres, du combustible, des aliments, du fourrage et des médicaments. Elles préservent le sol et l'eau; préviennent la dégradation des terres et leur désertification; réduisent les risques d'inondation, de glissement de terrain et d'avalanche, de sécheresse et de tempête de poussière et de sable, ainsi que d'autres catastrophes; elles contribuent à l'agriculture durable et jouent un rôle important dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets et pour la conservation de la diversité biologique mondiale. Il y a quinze ans, la Banque mondiale estimait que 1,6 milliard de personnes dépendaient des forêts pour leur subsistance, leurs moyens d'existence, l'emploi et la génération de revenus. Aujourd'hui, ce chiffre a peut-être encore augmenté, car 2,4 milliards de personnes utilisent du bois pour cuire leurs aliments.

2. Et pourtant, la superficie forestière totale de la planète continue de diminuer. Le rythme moyen de la déforestation s'est ralenti au cours des dernières années, passant d'une perte annuelle nette de superficie forestière de 7,3 millions d'hectares en 2000 à 3,3 millions en 2015, mais cette baisse n'est pas uniforme dans toutes les régions et la déforestation reste élevée dans les zones tropicales et dans les pays à faible revenu. De nombreux facteurs de la déforestation sont extérieurs au secteur forestier et découlent de questions socio-économiques plus vastes, notamment des problèmes liés à la pauvreté, à l'urbanisation, et aux politiques qui favorisent les utilisations des terres offrant des rendements financiers plus élevés et plus rapides, comme l'énergie, l'exploitation minière, les transports et surtout l'agriculture. En outre, la dégradation des forêts s'accroît dans le monde.

3. L'Objectif de développement durable 15 relatif à la vie terrestre fait explicitement référence à la gestion durable des forêts: «Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, **gérer durablement les forêts**, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité». Trois de ses cibles concernent directement les forêts:

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

La cible 15.1: D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

La cible 15.2: D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

La cible 15.B: Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement.

4. Les cibles 15.1 et 15.2 soulignent les types d'action à entreprendre en faveur des forêts: conservation, gestion durable, restauration, boisement et reboisement. Les priorités doivent être établies par les pays en fonction de la situation de leurs ressources forestières actuelles et des tendances passées et actuelles. Des informations fiables et à jour sont nécessaires pour prendre des décisions fondées sur des données probantes et suivre les progrès réalisés concernant les actions prioritaires identifiées. Tout cela repose sur la mobilisation de ressources suffisantes (cible 15.B), et la démonstration des liens étroits entre les différentes cibles des ODD.

5. Les cibles des ODD sont complétées par d'autres objectifs mondiaux et cibles des processus concernant les forêts, en particulier les objectifs mondiaux relatifs aux forêts (*Global Forest Goals - GFG*) du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (PSNUF). La cible 1.1 vise une augmentation de la superficie forestière de 3 pour cent dans le monde d'ici à 2030. Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les objectifs en matière de changement climatique au titre de l'Accord de Paris sont également particulièrement pertinents.

II. Pourquoi faut-il accélérer les progrès?

6. Tandis que la superficie forestière continue de diminuer, la population mondiale ne cesse de croître et de nombreux pays connaissent une hausse du revenu par habitant. Ces tendances accélèrent la demande mondiale de produits alimentaires et agricoles ainsi que la demande de produits et de services forestiers. Elles augmentent également la demande de produits alimentaires et agricoles qui est le principal moteur de la déforestation dans le monde. Avec une population mondiale qui devrait atteindre 9,6 milliards d'ici à 2050, les forêts et leurs multiples avantages doivent être préservés. La demande en bois, à elle seule, devrait tripler pour atteindre 10 milliards de mètres cubes. Cela signifie qu'il faut trouver le moyen de nourrir les populations tout en maintenant et en étendant les forêts afin de satisfaire d'autres besoins de l'homme.

7. Atteindre les cibles de l'ODD 15 constitue un énorme défi. Le calendrier que les pays se fixent concernant ces cibles est extrêmement ambitieux car il prévoit d'enrayer et d'inverser la déforestation à l'échelle mondiale d'ici à 2020, soit dans un an et demi. Cet objectif nécessitera une forte volonté politique et des actions immédiates et concertées dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

8. En janvier 2018, le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) a organisé la Conférence internationale *Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières – De l'aspiration à l'action* au Siège de la FAO à Rome, contribuant ainsi à l'examen 2018 de l'ODD 15 par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Grâce à un dialogue constructif entre les secteurs et les groupes de parties prenantes, les 300 participants ont examiné les moyens pour parvenir collectivement à la réalisation des cibles convenues au niveau mondial, à savoir mettre un terme à la déforestation et accroître la superficie forestière, en s'appuyant sur les expériences et les meilleures pratiques. Un des principaux messages de la conférence était un appel à agir d'urgence: «**La réalisation de l'ODD 15, en particulier mettre**

fin à la déforestation et restaurer les forêts dégradées d'ici à 2020 nécessite des mesures urgentes, maintenant. Les meilleures pratiques et les outils sont disponibles mais leur application doit être étendue et les progrès accélérés.»

III. Quels sont les moyens d'accélérer les progrès?

9. Outre le message clair soulignant l'urgence d'agir, la conférence a formulé de nombreuses recommandations sur ce qu'il convient de faire pour accélérer les progrès vers la réalisation des cibles en lien avec les forêts de l'ODD 15. Elles ont été regroupées dans les quatre thèmes suivants:

1) Approches pour gérer les paysages de manière intégrée dans un contexte de changement climatique; 2) Produits et chaînes de valeur durables; 3) Gouvernance et politiques adaptées aux forêts; et 4) Instruments innovants pour renforcer les progrès: financement, technologies et recherche. Les principales recommandations sont résumées dans chaque thème ci-après.

10. Approches pour gérer les paysages de manière intégrée dans un contexte de changement climatique. Le lien fondamental entre le changement climatique et les forêts doit être reconnu et communiqué plus clairement. La Conférence a appelé à la mise en place d'une approche plus globale qui inclut la nécessité urgente de mettre fin à la déforestation, de lutter contre la dégradation des forêts, de restaurer les terres dégradées, d'augmenter la superficie forestière et de promouvoir les avantages des arbres hors forêts. Ceci peut être réalisé en intégrant des approches axées sur les paysages et les communautés dans les stratégies nationales et les priorités en matière de développement. Il est reconnu que l'agroforesterie dispose d'un potentiel considérable, mais elle doit bénéficier d'innovations stratégiques, commerciales et technologiques qui stimulent l'évolution des pratiques agricoles établies, contribuent à surmonter le long délai entre l'investissement dans les arbres et les retours d'investissement, et permettent la mise en place de droits fonciers et sur les arbres sûrs. Les responsables politiques doivent fixer des objectifs concernant l'adoption de systèmes de production agricole durables et créer des incitations effectives poussant les producteurs à améliorer les pratiques actuelles. L'intensification des approches et des pratiques concluantes nécessite le renforcement de l'enseignement forestier à tous les niveaux.

11. Produits et chaînes de valeur durables. Reconnaissant que l'agriculture est le principal facteur de déforestation, la production agricole doit être intensifiée sur les lieux déjà exploités plutôt qu'étendue sur de nouvelles terres au dépend des forêts. Il faudra pour cela instaurer un cadre de politique publique cohérent en faveur d'une production durable et améliorer la communication entre les gouvernements et le secteur privé. Il sera également nécessaire de stimuler la production et la consommation durables des produits forestiers plutôt que d'autres matériaux non renouvelables, et éduquer et sensibiliser les consommateurs de sorte que les décisions d'achat récompensent les biens produits de manière durable. Les petits producteurs auront besoin de garanties en matière de régimes fonciers et doivent pouvoir accéder plus facilement aux moyens de financement, à l'assistance technique, à la formation et aux marchés, et les organisations de producteurs forestiers et agricoles devront être renforcées. Les chaînes de valeur durables doivent être accompagnées par la mise en place de systèmes de rémunération des services rendus par les écosystèmes forestiers qui soient simples à appliquer, fournissent des avantages directs aux propriétaires fonciers et autres prestataires de services, et qui soient conçus pour créer une dynamique sur le terrain.

12. Gouvernance et politiques adaptées aux forêts. Les gouvernements doivent énoncer clairement la valeur économique et sociale des forêts dans la planification du développement et l'attribution des fonds, et amener les ministres en charge de la planification et des finances à participer au processus de coordination transversale des politiques relatives à l'utilisation des terres. Les acteurs non gouvernementaux, en particulier la société civile et les jeunes, ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre d'un changement transformationnel car ils peuvent agir en tant que puissants catalyseurs de changement. Des régimes fonciers clairs, cohérents et diversifiés faciliteront les opérations du secteur privé et dans ce contexte, garantir les droits forestiers des communautés locales est essentiel. La réglementation du changement d'affectation des terres, la transparence des transactions foncières, la protection des droits locaux et coutumiers, l'application de mesures de sauvegarde, et le suivi

permettront de garantir que les investissements auront des répercussions sociales et environnementales positives. Il faudra également éliminer les incitations perverses au défrichement des forêts, et proposer des incitations économiques aux petits exploitants et aux communautés favorables à la gestion des arbres et des terres boisées.

13. Instruments innovants pour renforcer les progrès: financement, technologies et recherche. Des moyens de financement sont nécessaires à tous les niveaux pour réaliser les cibles de l'ODD 15 et plusieurs instruments financiers sont disponibles, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale. Les banques internationales doivent octroyer des prêts qui permettent d'instaurer des pratiques d'utilisation durable des terres à l'échelle mondiale, et les projets ainsi financés doivent comporter des avantages pour les forêts, comme la protection des forêts, le reboisement et/ou des systèmes intégrés associant culture, élevage et forêts. Des approches intégrées du financement national sont nécessaires à l'échelle des juridictions et/ou des paysages, en collaboration avec plusieurs partenaires d'investissement, notamment le secteur privé et les petits producteurs, en associant la protection et la conservation des forêts à la production de biens.

Des technologies de télédétection innovantes sont disponibles pour le suivi de l'utilisation des terres et doivent être utilisées pour présenter des messages forts aux décideurs sur la nature et l'ampleur de la déforestation et de la dégradation des terres, et pour suivre les progrès réalisés au regard des indicateurs verts.

Les priorités en matière de recherche doivent être établies en fonction des besoins et dans le but d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes et des cadres d'exécution relatifs aux forêts. Il faudra pour cela que les scientifiques se rapprochent des décideurs politiques, du secteur privé et des acteurs clés.

IV. Mesurer les progrès accomplis

14. Au titre du Programme 2030, les pays fournissent des rapports volontaires sur les progrès accomplis en matière d'ODD, sur la base du cadre des indicateurs des ODD. La FAO est l'organisme garant des deux indicateurs relatifs aux forêts des cibles 15.1 et 15.2 et les données sont collectées par l'intermédiaire du processus d'Évaluation des ressources forestières mondiales. Cependant, les pays communiquent sur les ODD mais aussi au titre de plusieurs autres processus internationaux, notamment l'Accord de Paris, le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Afin de contribuer à réduire le fardeau redditionnel des pays, le Partenariat de collaboration sur les forêts a mis en place un Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux (voir l'annexe 1).

15. Cet Ensemble commun d'indicateurs comprend un nombre limité d'indicateurs qui mesurent de manière efficace et exhaustive les points identifiés dans les engagements politiques de haut niveau sur les forêts et permet d'axer la collecte des données sur les questions les plus sensibles. Plus spécifiquement, il a pour objectif de contribuer à la mesure des progrès réalisés vers:

- la gestion durable des forêts (notamment le suivi de l'ODD 15.2);
- la mise en œuvre de l'Instrument des Nations Unies sur les forêts et du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, notamment les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles qui leur sont associées.
- les cibles autres que celles des ODD 15.1 et 15.2; et
- d'autres objectifs relatifs aux forêts arrêtés au niveau international, en particulier les engagements relatifs aux forêts des conventions de Rio.

16. L'Ensemble commun d'indicateurs doit être considéré comme un concept évolutif et son amélioration constante est nécessaire compte tenu de l'évolution des besoins en information et des capacités à satisfaire ces besoins. Quatre indicateurs sont classés au niveau 3 (à savoir, ils nécessitent des travaux urgents sur les concepts et/ou les définitions avant d'être exploitables), mais ont été

intégrés dans l'Ensemble commun d'indicateurs car ils représentent des domaines où les besoins en matière de suivi et d'engagement politique sont importants. Il s'agit notamment des domaines suivants:

- Superficie forestière dégradée (7). Le principal défi est de classer différents types de dégradation des forêts et de déterminer comment les mesurer. Il faut dans un premier temps commencer la collecte d'informations sur les définitions existantes, et les systèmes de suivi qui leur sont associés.
- Nombre de personnes dépendant de la forêt vivant dans l'extrême pauvreté (13). Les principaux défis sont la définition de «dépendant de la forêt», et les difficultés et les coûts liés à la collecte de données sur des personnes vivant dans des zones forestières isolées.
- Contribution des forêts à la sécurité alimentaire (14). Il existe des méthodes permettant le suivi de la sécurité alimentaire¹, qui est l'objet de l'ODD 2 «Faim zéro», mais il est compliqué de distinguer la contribution des forêts, car les causes de l'insécurité alimentaire sont généralement multiples.
- Ressources financières provenant de toutes les sources aux fins de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (15). Le défi est de recenser les types de financement devant être couverts², et de déterminer comment les définir et les suivre. Il est également complexe de distinguer le financement «de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts» des autres financements destinés aux activités relatives aux forêts.

17. L'intégration de l'Ensemble commun d'indicateurs pourrait favoriser l'amélioration des concepts, des définitions et de la disponibilité des données, afin d'aider les pays à suivre les progrès vers la réalisation des objectifs pertinents et de leurs cibles. En outre, afin de contribuer à l'évolution de l'Ensemble commun d'indicateurs, une liste d'indicateurs «candidats» à examiner ultérieurement pourrait être créée. La «Contribution des services écosystémiques forestiers au développement social, économique et environnemental» (cible 2.4 du PSNUF) est un des domaines dans lesquels des travaux complémentaires pourraient apporter des améliorations à moyen terme.

V. Points à examiner

18. Le Comité souhaitera peut-être:

- Inviter les pays:
 - à reconnaître qu'il est urgent de prendre des mesures décisives pour stopper la déforestation et promouvoir le rôle de la société civile et des jeunes en tant qu'agents du changement;
 - à promouvoir les chaînes de valeur durables dans les secteurs de l'agriculture et des forêts qui préviennent la déforestation et la dégradation des forêts.
 - à veiller à la cohérence des politiques entre les secteurs, à fournir un cadre habilitant et à faciliter les investissements et les financements aux fins de la gestion durable des forêts et de l'agriculture durable;
 - à renforcer l'enseignement forestier à tous les niveaux et à éduquer les consommateurs de produits forestiers en matière de durabilité.
- Demander à la FAO:
 - de diffuser et de promouvoir des messages clés sur l'arrêt de la déforestation et l'accroissement du couvert forestier et sur les mesures à prendre pour réaliser la cible 15.2;
 - d'aider les pays à promouvoir et à élaborer des politiques et des mesures qui favorisent des chaînes de valeur durables pour les produits forestiers;

¹ Par exemple l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue.

² La cible 4.2 précise «le financement public (national, bilatéral, multilatéral et triangulaire), privé et philanthropique».

-
- d'aider les pays à développer les compétences techniques et commerciales des petits producteurs forestiers et agricoles et de leurs organisations;
 - de contribuer au renforcement des capacités des parties prenantes concernées dans les pays à collecter et à analyser les données pour l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux;
 - de continuer de collaborer avec les membres du PCF au développement des indicateurs «de niveau 3» et «candidats» de l'Ensemble commun d'indicateurs.
- Approuver l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et inviter le FNUF et les organes directeurs des organisations affiliées au PCF à envisager leur utilisation dans leurs processus d'établissement de rapports.

Annexe 1

Projet d'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux

	Indicateur	Élément thématique	Unité	Niveau ³	Fournisseurs de données	Liens avec les objectifs et les cibles convenus à l'échelle mondiale
1	Superficie forestière par rapport au territoire total	1. Étendue des ressources forestières	%	1	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 15.1 des ODD et le GFG 1. Indicateur 15.1.1 des ODD
2	Taux net annuel de renouvellement de la superficie forestière	1. Étendue des ressources forestières	%	1	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 15.2 des ODD et de la cible 1.1 du PSNUF. Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1.
3	Émissions/éliminations nettes de GES attribuables aux forêts, et bilan carbone des produits ligneux récoltés	1. Étendue des ressources forestières 4. Fonction de production des ressources forestières	Kt éq.CO ₂ /an	2	CCNUCC	Mesure les progrès vers la réalisation des cibles 1.2 et 2.5 du PSNUF. Liens avec l'ODD 13 et les exigences de la CCNUCC concernant les activités de mesure, de notification et de vérification (MNV).
4	Part de superficie forestière située à l'intérieur des aires protégées juridiquement constituées	2. Diversité biologique forestière	%	1	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 15.2 des ODD, des cibles 2.5 et 3.1 du PSNUF et de l'Objectif d'Aichi 11. Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1.
5	Évolution de la superficie des forêts primaires	2. Diversité biologique forestière	ha	1	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 1.3 du PSNUF et de l'Objectif d'Aichi 5. Liens avec l'ODD 15.

³ Niveau 1: Méthodologie et données en place. Niveau 2: Méthodologie en place, problèmes pour les données. Niveau 3: Problèmes pour la méthodologie et les données.

6	Proportion de superficie forestière perturbée	3. Santé et vitalité de la forêt	% de la superficie forestière	2	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 1.4 du PSNUF.
7	Superficie des forêts dégradées	3. Santé et vitalité de la forêt	ha	3	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 1.3 du PSNUF. Liens avec la cible 15.3 des ODD et avec l'Objectif d'Aichi 15. Liens avec l'OS1 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la CCNUCC
8	Biomasse aérienne dans les forêts	4. Fonction de production des ressources forestières	Tonnes/ha	1	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 15.2 des ODD, des cibles 1.2 et 2.5 du PSNUF et de l'Objectif d'Aichi 7. Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1.
9	Quantités enlevées de bois	4. Fonction de production des ressources forestières	m ³	1	Questionnaire conjoint du secteur forestier	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 2.4 du PSNUF.
10	Part de la dendroénergie dans la consommation totale finale d'énergie	4. Fonction de production des ressources forestières	%	2	FAO, CEE-ONU/ FAO	Liens avec la cible 7.2 des ODD
11	Superficie forestière dont l'objectif de gestion désigné est de maintenir et de renforcer ses fonctions de protection	5. Fonction de protection des ressources forestières	ha	1	FAO/FRA	Liens avec la cible 1.4 du PSNUF
12	Emplois en lien avec le secteur forestier	6. Fonctions socio-économiques des ressources forestières	Nombre d'équivalents temps plein	2	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 2.4 du PSNUF
13	Nombre de personnes dépendant de la forêt vivant dans l'extrême pauvreté	6. Fonctions socio-économiques des ressources forestières	Nombre	3	FAO et FNUF	Mesure les progrès vers la réalisation du GFG 2 et de la cible 2.1 du PSNUF

14	Contribution des forêts à la sécurité alimentaire	6. Fonctions socio-économiques des ressources forestières	?	3	FAO et FNUF	Mesure les progrès vers la réalisation du GFG 2 et de la cible 2.3 du PSNUF
15	Ressources financières provenant de toutes les sources aux fins de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts	6. Fonctions socio-économiques des ressources forestières	USD	3	OCDE, Banque mondiale	Mesure les progrès vers la réalisation du GFG 4 et des cibles 4.1 et 4.2 du PSNUF Liens avec les cibles 15a et 15b des ODD
16	Existence de politiques, de stratégies, de législations, d'institutions et de règlements nationaux ou infranationaux qui encouragent explicitement la GDF	7. Cadres juridique, politique et institutionnel	Références	1	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation du GFG 5 du PSNUF
17	Existence d'un processus national ou infranational d'évaluation des forêts	7. Cadres juridique, politique et institutionnel	Références	1	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 4.5 du PSNUF
18	Existence de plateformes nationales ou infranationales des parties prenantes pour la participation à l'élaboration des politiques forestières	7. Cadres juridique, politique et institutionnel	Références	1	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 4.5 du PSNUF
19	Proportion de la superficie forestière avec un plan de gestion des forêts à long terme	7. Cadres juridique, politique et institutionnel	%	1	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation de la cible 15.2 des ODD, des cibles 1.3 et 3.2 du PSNUF et de l'Objectif d'Aichi 7. Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1.
20	Superficie forestière certifiée au titre d'un programme de certification de la gestion forestière soumise à vérification indépendante	7. Cadres juridique, politique et institutionnel	ha	1	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation du GFG 15.2 et des cibles 1.3 et 3.3 du PSNUF Sous-indicateur de l'ODD 15.2.1.
21	Existence d'un ou de plusieurs systèmes de traçabilité des produits ligneux	7. Cadres juridique, politique et institutionnel	Références	2	FAO/FRA	Mesure les progrès vers la réalisation des cibles 3.3 et 5.2 du PSNUF.